



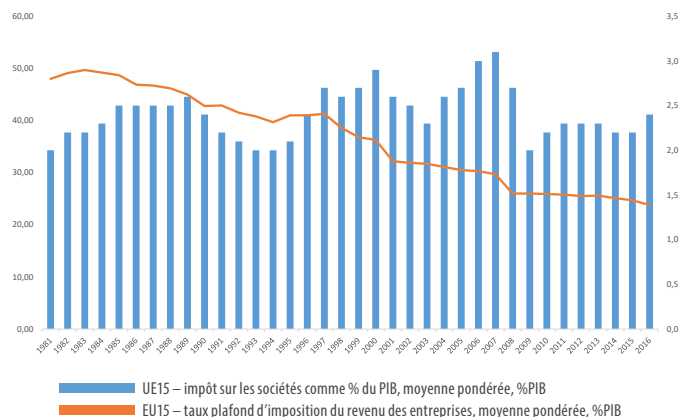
Une fiscalité des entreprises pour l'avenir: compétitive, simple et prévisible

Dans les systèmes fiscaux, moins équivaut souvent à plus!



- La fiscalité dans l'UE doit encourager les activités commerciales nationales et transfrontalières, la création d'emplois, les investissements, l'esprit d'entreprise et la croissance économique.
- Les règles fiscales doivent être simples et claires afin d'éviter les interprétations divergentes et, partant, les litiges coûteux et la double imposition.
- Il est fondamental de veiller à une concurrence fiscale ouverte et transparente entre les pays de l'UE de manière à garantir la pérennité de la croissance économique.
- La fiscalité des entreprises crée généralement de nombreuses et importantes distorsions économiques et est, dans une large mesure, reportée sur les travailleurs, les consommateurs et les fournisseurs.
- L'impôt sur le revenu des sociétés devrait être fondé sur les bénéfices et non sur les recettes. D'une manière générale, le taux d'imposition des sociétés devrait être bas et la base d'imposition large.
- L'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés se traduit par un accroissement des investissements et une hausse des recettes fiscales. Les données économiques montrent que, souvent, la baisse du taux d'imposition s'autofinance en raison de l'assiette fiscale plus large qui en résulte. Davantage d'opportunités d'investissement deviennent économiquement viables dès lors que le taux d'imposition est réduit et elles sont donc plus susceptibles d'être saisies.

- Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont contribué de manière stable au montant total des recettes fiscales ces 40 dernières années, autour de 2,5 % du PIB.
- Les sociétés paient de nombreux autres impôts, des taxes environnementales, des taxes sur les intrants tels que l'énergie, des taxes sur les transports, des taxes foncières, etc. En outre, elles remplissent une fonction non rémunérée de percepteurs pour les pouvoirs publics.



Quel type de fiscalité favorise la croissance économique?

La fiscalité au sein de l'UE doit être compétitive et encourager les activités commerciales nationales et transfrontalières, la création d'emplois, l'investissement, l'esprit d'entreprise et la croissance économique. Un régime fiscal doit être prévisible et offrir une certaine sécurité aux contribuables. Par conséquent, les règles fiscales doivent être simples et claires afin d'éviter des interprétations divergentes susceptibles de conduire à des litiges coûteux et une double imposition.

La fiscalité des entreprises devrait être fondée sur les bénéfices et non sur les recettes (revenu). Il convient que la répartition des bénéfices entre les pays soit fonction du lieu où les activités d'une entreprise créent de la valeur. Les systèmes fiscaux devraient réduire au minimum les coûts administratifs, tant pour les entreprises que pour les autorités, en étant simples et cohérents.

Les obligations d'information imposées aux contribuables doivent être proportionnées. Les administrations fiscales doivent veiller à ce que les informations obtenues sur les contribuables soient conservées de manière sécurisée.

La fiscalité devrait s'appliquer de la même manière aux différentes formes d'activité commerciale et reposer sur l'état de droit. Tous les contribuables devraient être traités sur un pied d'égalité, sans préjugés ni préférence.

Les pays doivent déterminer d'un commun accord le lieu où les bénéfices sont générés et ne les taxer qu'une seule fois. Cet aspect est particulièrement important dans une économie de plus en plus numérisée. L'innovation, la production et les fonctions clés telles que le siège, les implantations pour les fonctions stratégiques, le financement et la prise de risque doivent être répartis et imposés de manière adéquate dans les différents pays. Les bénéfices ne se concrétisent pas seulement lorsque les ventes sont réalisées, mais tout au long de la chaîne des activités commerciales dans son entièreté.

Concurrence fiscale

Les États membres devraient être en mesure de tirer profit de leurs propres politiques économiques, en particulier dans le domaine de la fiscalité. Les règles de non-discrimination et les quatre libertés consacrées par le traité garantissent la mise en place des conditions nécessaires à un marché unique. Une concurrence fiscale ouverte et transparente est essentielle à la pérennité de la croissance économique et devrait être acceptée.

La fiscalité des entreprises, un tueur de croissance

L'OCDE estime que l'impôt sur les sociétés est celui qui nuit le plus à la croissance économique. La fiscalité des entreprises amoindrit le retour pour l'investisseur, réduisant le nombre d'investissements économiquement viables, et est reportée sur les travailleurs, les consommateurs et les fournisseurs.

Les impôts prélevés au niveau de l'actionnaire doivent également être pris en compte, en particulier pour les sociétés à actionariat concentré. Les décisions d'investissement sont fondées sur l'impôt sur les sociétés ainsi que sur les taxes perçues au niveau de l'actionnaire.

L'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés se traduit par un accroissement des investissements et une hausse des recettes fiscales. Les données économiques montrent que, souvent, la baisse du taux d'imposition s'autofinance à long terme, en raison de l'assiette fiscale plus large qui en résulte.

En outre, la baisse du taux d'imposition des sociétés entraînant une hausse du nombre de personnes employées et de leur consommation, elle se traduit aussi par un accroissement notable des rentrées de taxes sur le travail et la consommation. La décision relative à la manière de concevoir le régime fiscal devrait revenir aux États membres. D'une manière générale, le taux d'imposition des sociétés devrait être bas et la base d'imposition large. Cela limitera les distorsions entre les entreprises et les secteurs. Il importe d'assurer des conditions de concurrence équitables.



La double imposition qui résulte de la limitation des possibilités, dans un groupe d'entreprises, de compenser les pertes par les bénéfices, ou des litiges fiscaux entre États concernant les sociétés actives dans plusieurs pays a débouché sur une proposition européenne visant à instaurer une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS). Le bénéfice net du groupe ne serait alors imposé qu'une seule fois et les recettes fiscales seraient attribuées aux pays qui appliquent l'ACCIS.

Les sociétés paient de nombreux autres impôts, notamment des taxes environnementales, des taxes sur les intrants tels que l'énergie, des taxes sur les transports, les biens immobiliers, etc. En outre, elles remplissent une fonction non rémunérée de percepteurs pour les pouvoirs publics.

Impôt sur les sociétés – faits et chiffres

Bien que les taux d'imposition des sociétés aient diminué au cours de la dernière décennie, les recettes de l'impôt sur les sociétés en pourcentage du PIB ont légèrement augmenté. Il n'y a pas de nivellement par le bas pour cette taxe, qui est la plus dommageable pour la croissance. Les taux d'imposition semblent converger dans une fourchette moyenne: ils sont inférieurs ou égaux à 20 %. Les recettes de l'impôt sur les sociétés sont restées stables au cours des 40 dernières années, autour de 2,5 % du PIB. Ces recettes contribuent de manière modeste au niveau global des recettes fiscales, mais elles sont importantes en tant qu'incitations à investir et à embaucher. Une part importante de l'impôt sur les sociétés est reportée sur les travailleurs, les consommateurs et les fournisseurs.

Les entreprises, en particulier celles qui sont actives dans plusieurs pays, ont été accusées de ne pas payer leur juste part d'impôts et d'éroder les ressources nécessaires aux programmes de dépenses publiques. La planification fiscale agressive, qui se traduit par des transactions fiscalement motivées n'ayant que peu ou aucune substance économique, n'est pas propice à une croissance économique durable. La fiscalité des entreprises dans l'UE s'élève à quelque 400 milliards d'EUR par an. Le volume de l'économie européenne est d'environ 18 000 milliards d'EUR. L'OCDE et la Commission ont estimé que l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) par les entreprises équivalaient à entre 50-70 milliards d'EUR, avant la mise en œuvre de mesures de lutte contre l'évasion fiscale, à savoir seulement 0,3 % du PIB. Même si la totalité de l'impôt des sociétés était perçu, il ne représenterait qu'une très faible contribution aux dépenses publiques. Les mesures prises contre les pratiques de BEPS sont néanmoins importantes, mais elles ont encore aggravé la complexité.

ATTITUDES À ÉVITER:

- La double imposition et la non-imposition involontaire sont à éviter. Il y a lieu de mettre en place des mécanismes efficaces de règlement des litiges. Nous avons besoin d'un arbitrage obligatoire et exécutoire en matière fiscale pour veiller à ce que les entreprises ne soient imposées qu'une seule fois.
- Les mesures qui augmentent la complexité d'un système d'imposition ou font peser une charge administrative supplémentaire sur les entreprises devraient être évitées.